

PARC DU COLOSSE

COMMUNE DE SAINT ANDRE PLACE DU 2 DECEMBRE BP 505 97440 SAINT ANDRE

DIRECTION DU COLOSSE

APPEL A PROJETS

ACCUEIL D'ACTIVITES DE LOISIRS SUR LE SITE DU COLOSSE

Cahier des charges

SOMMAIRE

I-Pouvoir adjudicateur
II-Présentation générale
III-Objet de l'appel à projet
IV-Description de l'équipement

VI – Conditions générales de l'occupation du domaine public VII- Conditions de consultation et critères de selection des opérateurs

V- Eléments de cadrage

I-Pouvoir adjudicateur

NOM et ADRESSE

Ville de Saint André (974), Place du 2 décembre - BP 505, 97440 Saint André

Contact: service parc du colosse

Tél.: 0262 47 45 52

Courriel: colosse@saint-andre.re

II-Présentation générale

La Commune de Saint-André dispose, depuis plus de 10 ans, avec le Parc du Colosse d'un lieu de détente et de loisirs incontournable pour les Saint-Andréens et les habitants de la micro-région Est. Il est également reconnu comme lieu majeur pour l'accueil de grandes manifestations (fête des lanternes, Dipavali, Tropica Dingue, ...).

Cet espace possède des atouts uniques et notamment d'un plan d'eau de 6Ha, sur un site accessible et déjà aménagé.

La Ville de Saint André s'est engagée dans la valorisation de l'offre de restauration et de loisirs du parc du Colosse, engendrant une nouvelle organisation et des investissements.

Dans cette optique de nouvelle organisation, la Commune souhaite confier à des porteurs de projets des emplacements sur le parc enherbé et des parcelles sur les berges du lac afin :

- de moderniser l'offre de loisirs et de tourisme du site,
- satisfaire aux besoins et attentes des usagers et clients habituels du site (familles, groupes d'enfants, adolescents, adultes et habitants)
- ouvrir vers les visiteurs extérieurs.
- valoriser les atouts du lac.

III-Objet de l'appel à projets

Le présent appel à projets a pour objet de recueillir les candidatures pour développer des offres de loisirs sur le parc (aire de pique-nique) et pour proposer des activités nautiques et aquatiques sur les berges et l'Etang au sein du Parc du Colosse.

IV-Description de l'équipement

Le Parc du Colosse est un parc urbain sur le littoral de Champ Borne sur une superficie de l'ordre de 30 hectares, aménagé sur une quinzaine. Le site présente deux plans d'eau reliés de 3Ha chacun avec une berge aménageable de 5000m².

V- Eléments de cadrage

L'appel à projets est lancé sous réserve que les opérateurs apportent le financement nécessaire à la réalisation de leur projet.

MODÈLE JURIDIQUE

La contractualisation avec les porteurs de projets retenus dépendra des domaines d'activités proposés, dans le cadre des obligations juridiques auxquelles est soumise la Commune de Saint-André.

MODÈLE ÉCONOMIQUE

Seuls responsables du niveau de leur activité, les candidats sont libres de proposer à la Commune de Saint André, le modèle organisationnel et économique qui leur semble être le plus pertinent.

ORIENTATIONS

Zone de loisirs du parc : Activités ludiques, stand de jeux, attractions...Pas de manèges.

Berges et plan d'eau : Activités nautiques, élargissement de l'offre d'activités nautiques à l'attention de tous les publics.

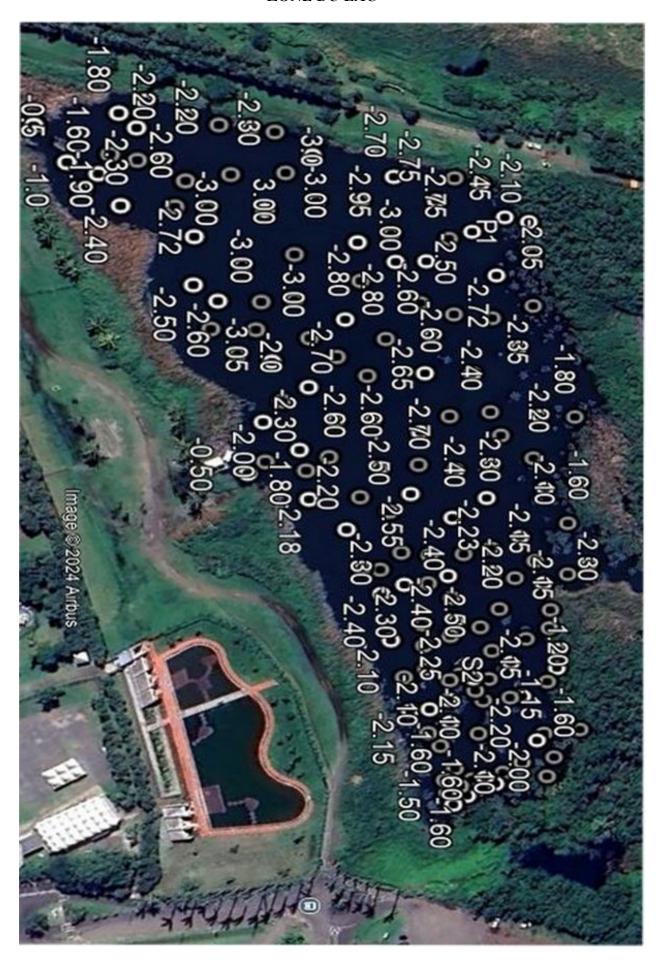
Ex : Structure gonflable sur l'eau (parcours du combattant), le paddle, le canoë-kayak, pédalo, véhicule électrique...

Pas d'engin thermique sur tout le site : protection environnementale de la zone

ZONE DE LOISIRS sur le parc



ZONE DU LAC



VI – Conditions générales de l'occupation du domaine public

RÉGIME DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Les candidats retenus signeront une convention d'occupation temporaire du domaine public.

- Les contrats seront accordés à titre personnel à l'occupant.
- Les conditions d'exécution de l'activité autorisée et les obligations réciproques des deux parties seront stipulées dans les contrats

DURÉE DE L'EXPLOITATION

La durée dépendra de l'investissement consenti par le candidat.

HORAIRES D'OUVERTURE

Les horaires d'ouverture et de fermeture des services au public seront fixées dans le règlement intérieur du Parc du Colosse.

REDEVANCE

En contrepartie de l'occupation temporaire du domaine public, l'occupant versera une redevance à la Commune. Elle sera déterminée selon les modalités suivantes :

- Une redevance d'occupation du domaine public fixe mensuelle. Cette redevance sera fixée par délibération du conseil municipal.
- Une redevance mensuelle sera fixée pour l'entretien des espaces communs.

VII- Conditions de consultations et critères de sélection des opérateurs

PROCÉDURE DE CONSULTATION

Les documents de l'appel à projet sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : http://www.saint-andre.re

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : service du colosse Tél. 0262 47 45 52. Courriel : colosse@saint-andre.re

La visite sur site est possible sur rendez-vous.

La Commune de Saint-André se réserve le droit, à tout moment, d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le présent « Appel à projets » et de ne pas donner suite aux offres reçues, les candidats s'interdisant toute réclamation ou demande de dédommagement.

CONTENU DU DOSSIER DE REPONSE

Les opérateurs présenteront leur dossier de réponse, en un seul exemplaire, comprenant leur candidature et leur proposition de projet, contenant les pièces suivantes :

Pièces relatives à la candidature :

- La présentation de la situation juridique de l'entreprise si existante (ou à créer) : nom, raison sociale, forme juridique, siège social, activités, effectifs, coordonnées de l'opérateur
- Liste des références professionnelles et précisions sur la situation financière et sur les capacités techniques du candidat

Pièces relatives à la proposition de projet :

• Les candidats sont appelés à remplir le dossier selon le canevas ci-joint « PDC REPONSE loisirs».

- Les candidats doivent joindre les pièces suivantes à leur dossier :
 - Pièce d'identité
 - justificatif d'adresse (- de 3 mois)
 - Registre du commerce (si existant)
 - Attestation d'assurance (si existant)
 - plan ou insertion 3D
 - investissement mobilisé
 - budget d'exploitation
 - Planning d'installation

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE

ÉVALUATION DES PROPOSITIONS DE PROJETS

Les candidats sont invités à produire un dossier le plus complet possible.

L'évaluation des propositions de réponse sera effectuée par la commission économique de la commune de Saint-André et la direction du Parc. Durant la procédure, la Commune de Saint-André pourra être amenée à demander des compléments d'information aux candidats sur les points qui lui apparaissent déterminants à savoir :

- 1 Motivations du porteur de projet (participation aux évènements du parc, proposition d'animations nocturnes...)
- Aménagement tenant compte des matériaux « biosourcés », de la biodiversité et de l'environnement.
- 3 Design proposé visuel de leur structure
- 4 Qualité de l'équipement
- Garanties et expériences professionnelles dans la gestion de services comparables, aptitude du candidat à assurer le fonctionnement et la continuité du service
- 6 Contenu du projet : qualité de l'encadrement, qualité des offres de prestations, insertion du projet au regard du potentiel de développement touristiques du site,
- Garanties financières réalistes. La Commune de Saint-André pourra procéder à des auditions et à la négociation des propositions recueillies.

CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES DOSSIERS

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant la mention :

Appel à projets « ACCUEIL D'ACTIVITES DE LOISIRS SUR LE PARC DU COLOSSE »

Par voie postale : A l'attention du service du Colosse, Mairie de Saint-André, Place du 2 décembre – BP 505 97440 Saint André.

Ou déposé au service du courrier à l'hôtel de ville.

Avant le 10 novembre 2024